

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2015**

A une séance extraordinaire tenue le 8 avril 2015 à 17 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillère	Caroline Vinet Rosa Borreggine Diane Dufour-Flynn
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

**EST ABSENTE :**

Madame la conseillère	Julie Gratton
-----------------------	---------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par Monsieur le maire Jacques Gariépy pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **le 8<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2015 À 17 h 00 HEURES** et qu'il y sera pris en considération le sujet suivant :

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Suspension de l'employé 30009
3. Parole au public
4. Levée de l'assemblée

**DONNÉ à Saint-Sauveur, ce 7<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2015**

Normand Patrice  
Greffier

**SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Monsieur le Maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 161-04-2015**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant soit accepté tel que déposé:

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Suspension de l'employé 30009
3. Parole au public
4. Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 162-04-2015**  
**SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ 30009**

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 8 avril 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et résolu;

QUE : L'employé 30009 soit suspendu, sans solde, pour une période de cinq (5) jours ouvrables à compter du 7 avril 2015 avec un retour au travail le 14 avril 2015.

Vote pour l'adoption de la résolution:

Madame la conseillère Diane Dufour Flynn  
Madame la conseillère Rosa Borreggine  
Monsieur le conseiller Luc Leblanc  
Monsieur le conseiller Normand Leroux

Vote contre l'adoption de la résolution:

Madame la conseillère Caroline Vinet

La résolution est adoptée sur division.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance.

**RÉSOLUTION 163-04-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance extraordinaire soit levée tous les sujets inclus à l'avis de convocation ayant été soumis au conseil pour décision.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire